LE MOT DU MAIRE



FÉVRIER 2024



Pour remercier la vie De tout ce qu'elle nous offre Mangeons avec envie Des crêpes et des gaufres

Répandons la nouvelle Allumons des chandelles Pour remercier le ciel Du retour du



Alain HANNECART



Le Maire, Claude CENTLIVRE





En 2024, je vote dans ma commune!

Nouveaux arrivants, êtes-vous inscrits sur nos listes électorales ?

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Si vous voulez voter à Eguisheim, c'est le moment de vous inscrire!

Le formulaire d'inscription sur les listes électorales est disponible en ligne (formulaire CERFA n°12669*02) ou sur demande en Mairie.

Le formulaire devra être accompagné de la copie recto/verso de la pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les documents pourront être déposés à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres, située sur la gauche du bâtiment.

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales eguisiennes, rien de plus simple, rendez-vous sur le site Service Public en tapant le lien suivant dans votre moteur de recherche : https://www.service-public.fr/particuliers/ vosdroits/demarches-et-outils/ISE



Journée internationale de l'épilepsie

Eguisheim soutient la journée internationale de d'épilepsie le 12 février prochain. Cette journée a pour but de nous sensibiliser à cette maladie neurologique grâce aux campagnes d'informations relayées dans les médias.

A cette occasion, le château Saint-Léon ainsi que la Mairie seront éclairés en violet pendant une semaine afin de faire sortir de l'ombre cette maladie encore trop méconnue!

Vos démarches sur rendez-vous

Afin de fluidifier l'accueil dans votre Mairie et de vous recevoir dans les meilleures conditions possibles, certaines démarches sont désormais sur rendez-vous. Ainsi, pour tout(e):

- Dépôt et aide à la complétude de dossiers d'urbanisme,
- Démarche d'Etat-Civil (retrait et dépôt de dossier de mariage et PACS, reconnaissance d'enfant),
- Démarche concernant le cimetière.
- Recensement militaire,

merci de contacter au préalable la Mairie par téléphone 03 89 41 21 78 ou par courriel contact@ville-eguisheim.fr afin de convenir d'un rendez-vous.



Appel à bénévoles

FABRICATION ET INSTALLATION DES DÉCORS DE PÂQUES

Comme chaque année, deux ateliers de couture sont organisés afin de créer et d'étoffer les décors de Pâques qui seront installés dans le village. Les ateliers auront lieu à la salle du casino le jeudi 29 février et le mardi 5 mars de 13h30 à 16h30.

La pose des décors de Pâques aura lieu le mardi 19 mars à partir de 8h30.



Vous voulez participer aux ateliers ou à la mise en place des décors ? Merci de vous inscrire auprès de la Mairie au 03 89 41 21 78 ou par mail à l'adresse contact@ville-eguisheim.fr

Spectacle intergénérationnel

« Au pied d'un arbre, une vieille boîte toute rouillée. A l'intérieur, des objets anciens apparaissent et font remonter une foule de souvenirs... Petit à petit une histoire est racontée. Celle de Cécile, une petite fille dans l'Alsace rurale des années 1950. Ses trouvailles révèlent son quotidien et celui de son village. »

Comtesse Luciole, conteuse et médiatrice culturelle, permettra à travers son spectacle « La boîte à souvenirs » aux jeunes générations de découvrir les souvenirs d'enfance de nos aînés.

Si vous souhaitez participer à ce moment, notez la date du jeudi 21 mars à 14h00 à l'Espace Culturel les Marronniers pour écouter, échanger et entrer dans l'échange de souvenirs entre toutes les générations.

Avis aux utilisateurs de cols de cygnes

Nous vous rappelons la mise en œuvre des modalités pour la tenue à disposition des cols de cygnes utilisés pour la distillation.

Aucun col de cygne ne sera remis sans un contact téléphonique préalable, au moins 48 heures à l'avance.

Cette nouvelle procédure nous permet ainsi de pouvoir organiser la remise du matériel dans les meilleures conditions, par l'agent de la police municipale en charge de la gestion des cols de cygnes.



Février, le mois parfait pour les gourmands

Février, mois de l'amour mais aussi et plus important encore... des sucreries. A vos ustensiles !



Chandeleur : recette de pâte à crêpes (pour 4 personnes) : 250g de farine, 0.5L de lait, 4 œufs, 2 c. à soupe de sucre (facultatif), 50g de beurre fondu, 1 pincée de sel

Mélanger la farine, le sel et le sucre dans un saladier et faire un puits au milieu. Verser les œufs et mélanger. Lorsque le mélange épaissit, ajouter doucement le lait. Une fois le mélange fluide, ajouter le beurre fondu refroidi et mélanger. La pâte est prête! A présent, l'étape de la cuisson et surtout du choix de la garniture...!

Au moment de faire sauter la première crêpe, il faudra penser à tenir une pièce de monnaie dans la main gauche! Selon une coutume paysanne, si la crêpe retombe correctement dans la poêle, on ne manquera pas d'argent durant le reste de l'année.

Schankalas, beignets de carnaval alsaciens: 2 œufs, 275g de farine, 125g de sucre, 50g de beurre, 75g d'amandes en poudre, 1 pincée de sel, 1 c. à café de levure chimique, 1 c. à soupe de kirsch

Fouetter le sucre et les œufs jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Puis, ajouter le reste des ingrédients et pétrir la pâte. Une fois le pétrissage terminé, laisser reposer la pâte dans le saladier recouvert de film plastique pendant 60 min. au réfrigérateur. A la sortie, former des petits boudins de pâte en les roulant entre vos mains puis plonger les boudins dans la friteuse jusqu'à ce qu'ils soient dorés. Laisser égoutter puis saupoudrer d'une mélange de sucre et cannelle. Et... déguster sans modération !

Selon la légende, ces beignets étaient offert par les femmes à l'élu de leur cœur le 2ème dimanche après le mercredi des cendres . C'est le moment de faire votre déclaration... à l'alsacienne !

Renouvellement de votre pièce d'identité

Votre pièce d'identité arrive à échéance ? Vous avez changé d'adresse ou d'état civil depuis sa création ? Vous pouvez dès à présent demander un renouvellement de votre pièce d'identité.

La Mairie d'Eguisheim ne dispose pas de l'équipement de recueil pour les pièces d'identité. Vous pouvez prendre rendez-vous dans une des mairies environnantes (Wintzenheim, Wettolsheim, Colmar, Rouffach).

La première étape est d'effectuer une **pré-demande en ligne depuis le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés** (https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion).

Les **documents nécessaires au dépôt** de votre demande de renouvellement de titre d'identité sont : numéro de pré-demande, photo d'identité format passeport de moins de 6 mois, copie intégrale de votre acte de naissance, justificatif de domicile de moins d'un an.

Pensez également à apporter votre pièce d'identité actuelle au rendez-vous de renouvellement.



Des activités pour tous!

La Médiathèque de Rouffach propose chaque mois de nouvelles activités et animations. Le programme du mois de février est paru et il réserve de nombreuses surprises ! Des animations destinées à tous, adultes, enfants et même les tout-petits.

Pour consulter le programme du mois en cours, rendez-vous sur le site internet :

www.mediathequerouffach.bibenligne.fr rubrique **Animations**— **demandez le programme !**









Inscriptions à l'école maternelle



Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2024-2025 auront lieu le vendredi 16 février après-midi et vendredi 15 mars au matin.

Il conviendra de contacter l'école par téléphone au **03 89 23 47 31**

ou par mail à l'adresse suivante **ce.0681093u@ac-strasbourg.fr** afin de prendre rendez-vous.

Merci de vous munir du carnet de santé (mentionnant les vaccinations), du livret de famille, d'un justificatif de domicile et d'une photo de votre enfant, qui vous seront demandés au moment de l'inscription.

Protection des oiseaux

En hiver, les oiseaux consacrent la quasi-totalité de la journée à rechercher de la nourriture, notamment pour résister au froid, et cela n'est pas facile! Aidez-les en alimentant des mangeoires, en leur donnant de l'eau et une nourriture adaptée.

Recette du « gâteau radiateur »

Ingrédients: margarine, graines de tournesol, noix décortiquées, cacahuètes sans peau non salées.

Matériel: 1 pot de yaourt vide ou un gobelet en carton, 1 casserole, 1 louche, 1 couteau, 1 branche de sapin, 1 ficelle.

Les étapes :

- Remplir le gobelet avec les cacahuètes, les noix et graines de tournesol et enfoncer la branche dans le pot
- Chauffer la margarine dans une casserole
- Laisser reposer puis, avec la louche, prendre la partie supérieure du liquide (la partie inférieure ne durcit pas) et verser dans le gobelet
- 4. Laisser durcir au froid
- Démouler en coupant le gobelet
- 6. Accrocher la ficelle puis accrocher à une branche d'arbre

Vos rendez-vous culturels



Spectacle « Top Model » par la troupe du Théâtre Alsacien d'Eguisheim

Vendredis 16 et 23 février 2024, 20h, Espace culturel Les Marronniers Samedi 24 février 2024, 20h, Espace culturel Les Marronniers Dimanches 18 et 25 février 2024, 14h30, Espace culturel Les Marronniers

L'élevage caprin de la famille HANSLI a besoin d'un nouvel essor et les nouvelles technologies pourraient bien être la solution idéale pour résoudre le problème de développement de l'exploitation et faire connaître davantage son fameux fromage. Louis, le père, envisage de vendre le bouc Michel et souhaite procéder à l'avenir à l'insémination artificielle de ses chèvres. Bob, un des fils jumeaux, s'est lancé dans le mannequinat dans l'espoir de devenir top modèle. Tandis que Gaston, son frère, dépérit tous les jours un peu plus...

Tarif: 12€

Réservations: 07 84 96 72 01 (entre 18h et 20h) ou contact@theatrealsacien.fr

Pièce de théâtre « Toc toc », par la troupe Théâtrale de Herrlisheim

Jeudi 29 février 2024, 20h, Espace culturel Les Marronniers

Le Dr STERN, de renommée mondiale, est un spécialiste des troubles obsessionnels compulsifs ou « TOC ». Il ne consulte que très rarement en France. Les six personnes qui bavardent dans sa salle d'attente ont dû patienter de nombreux mois pour obtenir une consultation... mais le docteur est en retard, bloqué à Francfort par les caprices du trafic aérien. Avec leurs Tocs respectifs les patients vont essayer de tuer le temps en n'ayant d'autre choix que de supporter les étranges manies de chacun. Une pièce rythmée, drôle, décalée avec des personnages attachants dotés d'une grande humanité.

Tarif : entrée libre - plateau

Déconseillé au moins de 12 ans



Retrouvez toute l'actualité culturelle d'Eguisheim sur 🚮 Ville d'Eguisheim et sur l'application 📮 Panneau Pocket !

L'AGENDA DE VOS ÉVÉNEMENTS À EGUISHEIM	
Mercredi 7 février 2024	Conseil Municipal - 19h30 - Mairie (salle du Conseil)
Vendredis 16 et 23 février 2024	Spectacle « Top Model » - 20h - Espace Culturel les Marronniers
Dimanches 18 et 25 février 2024	Spectacle « Top Model » - 20h - Espace Culturel les Marronniers
Samedi 24 février 2024	Spectacle « Top Model » - 14h 30- Espace Culturel les Marronniers
Jeudi 29 février 2024	Spectacle « Toc toc » - 20h - Espace Culturel les Marronniers
Mardi 5 mars 2024	Conférence « Le Pape Saint-Léon IX et la Sagesse » - 20h - Espace Culturel les Marronniers
Vendredi 8 mars 2024	Don du Sang - à partir de 16h - Espace Culturel les Marronniers
Mercredi 20 mars 2024	Conseil Municipal - 19h30 - Mairie (salle du Conseil)













FÉVRIER 2024

Locations saisonnières : êtes-vous toujours à jour ?

A TOUS LES LOUEURS DE CHAMBRES D'HÔTES ET MEUBLÉS DE TOURISME

Madame, Monsieur,

Depuis 2009, tous les hébergements qui sont mis en location auprès des touristes doivent préalablement être déclarés.

Qu'est-ce qu'une chambre d'hôtes ?

L'article L 324-3 du code du tourisme définit les chambres d'hôtes comme des chambres meublées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

La ou les chambres d'hôtes doivent être situées dans la maison ou l'appartement de l'habitant.

La location d'une chambre d'hôte comprend la fourniture groupée d'une nuitée et du petit déjeuner. L'accueil est assuré par l'habitant. Il ne peut pas louer plus de 5 chambres par habitation, ni accueillir plus de 15 personnes en même temps. Chaque chambre d'hôte donne accès (directement ou indirectement) à une salle d'eau et à un WC. Elle doit être en conformité avec les règlementations sur l'hygiène, la sécurité et la salubrité. La location est assortie, au minimum de la fourniture de linge de maison et du petit déjeuner.

Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, proposés à la location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile (article D.324-1 du code du tourisme).

Ils se distinguent des autres types d'hébergement, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme, en ce qu'ils sont réservés à l'usage exclusif du locataire, ne comportant ni accueil ou hall de réception, ni services et équipements communs. Ils se distinguent de la chambre d'hôte où l'habitant est présent pendant la location.

Quelles sont les démarches obligatoires ?

Vous possédez ou souhaitez mettre en location une chambre ou un logement meublé à destination d'une clientèle touristique ? Vous devez répondre à des obligations légales réglementaires et fiscales.



A savoir:

Déclaration en mairie des meublés de tourisme (Cerfa N°14004*04) et chambres d'hôtes (<u>Cerfa N° 13566*03</u>) Déclaration d'activité sur le site internet du guichet des formalités des entreprises par le formulaire <u>P0i Cerfa N°</u> 11921*05.

Déclaration d'activité pour le paiement de la Taxe de séjour auprès de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux.

Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou déclaration sous le régime microsocial simplifié ou auto-entrepreneur, concerne uniquement les chambres d'hôtes et obligatoirement sauf si l'activité est exercée de manière non habituelle (acte isolé).

Mettez-vous en règle dès à présent car en cas de non-respect, la loi prévoit une amende.

La mairie est à votre disposition pour la mise à jour de vos déclarations.

Rappel:

BOÎTES À CLEFS:

Il est rappelé que les boîtes à clefs constituent une modification de façade. Au terme de l'article R -111-27 du code de l'urbanisme, elles doivent faire l'objet d'une déclaration préalable avant toute installation.

Les services de la ville restent à votre disposition pour tout complément.

Le Maire,
Claude CENTLIVRE







Rénover son logement ? Réduire ses factures ? Changer de mode de chauffage ?

Sur toutes ces questions, vous recherchez des informations neutres et indépendantes ?

Participez aux **animations gratuites** organisées par **l'Espace Conseil France Rénov** du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon (RVGB) en partenariat avec l'<u>Association Alter Alsace Energies</u> (association à but non lucratif).

France Rénov est le service public de la rénovation de l'habitat mis en place par l'Etat et les collectivités locales.

Au programme :

- Mardi 6 février à 18h30 : conférence en ligne (il est nécessaire d'avoir une connexion internet) sur le thème : rénovation énergétique, matériaux d'isolation : stop aux arnaques ! Inscription obligatoire sur le site www.rhin-vignoble-grandballon.fr
- Mardi 13 février à 18h30 à NIEDERENTZEN (salle du Temps Libre) : pompes à chaleur et panneaux photovoltaïques : miracle ou mirage ? Entrée libre sans inscription.
 - Le Conseiller France Rénov vous expliquera quels systèmes sont intéressants et adaptés à votre logement, quel sont les coûts et les aides financières existantes. Vous pourrez ainsi faire les bons choix avant d'engager votre projet et éviter les arnaques!
- Des balades thermographiques sont organisées dans plusieurs communes du territoire. Programme à consulter sur le site www.rhin-vignoble-grandballon.fr/

Toutes ces animations sont **gratuites** et ouvertes à tous les habitants des communautés de communes Alsace Rhin-Brisach, Centre Haut-Rhin, Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux, et Région de Guebwiller.

Programme financé avec le soutien de l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace.

Pour plus d'informations ou des conseils personnalisés, contactez le Conseiller France Rénov au 03.89.62.71.06 ou par mail : renovation@rvgb.fr

